

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0018890

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 888 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAZRAK ZINEB

Date de naissance : 27.02.1978

Adresse : 5 Rue Allal Ben Abdellah, 4ème Etage CRH

RESIDENCE Mille Rosé CASA

Tél. : 0661246786 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : /

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : maladie chronique Conjoint Enfant

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 Decembre 2023		2	30000	CHERIF BEN MOUSSA, CHIRURGIEN DENTISTE
15/12/2023	(2)	GT	CHERIF BEN MOUSSA, CHIRURGIEN DENTISTE	CHIRURGIEN DENTISTE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE	08/12/23	102,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
INPE 091047670	8-12-23	KYO	60000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on				

PPV

LOT

PER

01235A
F41/25
84DH00

د. حسناء شريف بن مو

أخصائية في الروماتيزم

أمراض العظام و المفاصل

و العمود الفقري و العضلات

الهاتف / الفاكس : 05.22.22.23.04

28,80

O tébr 82,00
fendons

Tél. fax : 05.22.22.23.04

Sur Rendez-vous

بالموعد

SYNTHEMEDIC
22 rue assekur brno el assekur marrakech
noires casablanca

INEXUM

20 mg
Boite 14
640150MP/21NRC P.P.V: 82.10 DH
6 118001 020591

Op CR

Casablanca, le : الدار البيضاء ، في :

08 Dec 2023

LARAK 2nd

82,00

1. 150 x 200



28,80

2. vitamine f91

2 CP x 2'



82,80

3.

ESAC 2
ACP

CHERIF BEN MOUSSA,
CHU IBN ROCHD
MOROCCO
INEXUM

192,90

CHERIF BEN MOUSSA,
CHU IBN ROCHD
MOROCCO
INEXUM



44، زنقة المستشفيات (امام مستعجلات ابن رشد) الطابق الثالث - الهاتف الفاكس : 05.22.22.23.04
44, Rue des Hôpitaux (En Face des Urgences du CHU Ibn Rochd) 3ème Etage - Tél. Fax: 05.22.22.23.04

البريد الإلكتروني : E-mail : hasnaab5@hotmail.com



Casablanca le 15/12/2023

PATIENT : LAZRAK ZINEB
MEDECIN TRAITANT : DR. CHERIF BENMOUSSA HASNA
EXAMEN(S) REALISE(S) : I.R.M PIED GAUCHE
R.

Dr. Mustapha AKIKI
Spécialiste en Radiologie
Lauréat de la Faculté de
Médecine de Nancy
Ex Enseignant à la Faculté
de Médecine

Dr. M. AZ El-Arab BERRADA
Spécialiste en Radiologie
Lauréat de la Faculté de
Médecine de Nancy
Ex Enseignant à la Faculté
de Médecine

Dr. Hakima BENKIRANE
Ep. Benjelloun
Spécialiste en Radiologie
Lauréate de la Faculté de
Médecine de Nancy
Ex attachée au CHU Ibnou Rochd
Diplômée de Paris
en Imagerie de la femme

Dr. Imad HANAFI
Spécialiste en Radiologie
Lauréat de la Faculté
de Médecine de Bruxelles
Ex. Praticien hospitalier
des hôpitaux de Paris
Radiologie Conventionnelle
et Interventionnelle

Résultat :

- Mise en évidence d'une géode centro-lésionnelle au niveau du talus.
- Respect de l'articulation talo-fibulaire et talo-calcanéenne.
- Respect des ligaments et des tendons.
- Absence d'épanchement articulaire.
- Absence de signe d'aponévrosite plantaire.
- Absence de modification des parties molles para-articulaires.

Conclusion :

IRM du pied ne révélant pas d'anomalie ligamentaire ou tendineuse.
Pour mémoire, géode centro-somatique du talus, sans caractère péjoratif.

Confraternellement

DR BENKIRANE H.

INPE · 091023531

N/B : Pour visualiser les images en scannant le QR ci joint,
ou utilisez le lien :

<http://105.159.250.200:8088/ima>

Login : AK527570

Mot de Passe : AK227344



- IRM Haut champ
 - Scanner Spiralé Multi-barettes
 - Imagerie Cardio-Vasculaire
 - Radiologie Générale Numérique
 - Mammographie/Tomosynthèse
 - Echographie-Doppler Couleur
 - Echo-Doppler 3D, 4D
 - Echographie Morphologique
 - Cone Beam
 - Panoramique Dentaire Numérique
 - Denta-scanner
 - Téléradiologie 4 mètres Numérique
 - Ostéo-densitométrie Biphotonique
 - Radiologie Interventionnelle



Casablanca, le 08/12/2023

Facture N° 9666/2023

Nom patient : **LAZRAK ZINEB**

Examen(s) réalisé(s) :
ECHOGRAPHIE DES PARTIES MOLLES

Montant : **six cents (600 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
SIX CENTS DH

REGLEMENT : CHEQUE N° AWP 643782

Dr Jawad EL AOUD
ANFA RADIOLOGIE
5, Rue Ali Abderrazak - Casablanca
Tel. : 0522 94 97 97 / 98 / 99
INPE
091047670